

Calendrier du concours d'attribution des contrats doctoraux - Année 2023

➤ Jusqu'au 26 avril 2023 à 12 heures au plus tard, date de rigueur : Réception des candidatures

Les candidatures aux contrats doctoraux sont reçues par l'EDSC sous forme électronique **uniquement**.

Formulaire de contact pour le dépôt des dossiers : Mme Nathalie Kostmann – <https://dynamic-forms.app.unistra.fr/form/1/version/1/read>

Attention : les candidats doivent remettre **obligatoirement** le document « accord du directeur de thèse » (page 3 du formulaire de candidature) portant **toutes** les signatures requises. Un candidat peut transmettre plusieurs choix.

➤ Le 3 mai 2023

Les candidats sont informés, par courriel à l'adresse qu'ils ont indiquée à l'EDSC, de la suite réservée à leur candidature. Les candidats autorisés à poursuivre le concours sont convoqués à une audition à Strasbourg (entre le 5 et 7 juin 2023).

➤ Jusqu'au 17 mai 2023 à midi

Les candidats autorisés à poursuivre le concours doivent transmettre un document décrivant le stage de master (10 pages maximales au total, partie expérimentale incluse et obligatoire). Celui-ci devra être transmis à l'adresse suivante bosse@unistra.fr sous forme électronique (format pdf uniquement) avant le 17 mai 2023 à midi.

➤ Jusqu'au 31 mai 2023 à midi

Les candidats autorisés à poursuivre le concours doivent transmettre leur présentation. Celui-ci devra être transmis au secrétariat de l'EDSC sous forme électronique (format pdf uniquement) avant le 31 mai 2023 à midi.

➤ 5 juin – 6 juin – 7 juin 2023 : auditions des candidats autorisés à poursuivre le concours

Le jour de l'audition, les candidats doivent se munir d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport et remettre **obligatoirement** le document « accord du directeur de thèse » (page 3 du formulaire de candidature) portant **toutes** les signatures requises. Un candidat peut transmettre plusieurs choix.

Pendant l'audition, les candidats font un exposé sur leur stage de master (8 minutes) et répondent aux questions du jury.

➤ Jusqu'au 9 juin 2023

Attribution des contrats doctoraux (étudiant + sujet + équipe) par le conseil de l'EDSC : Liste principale (et liste complémentaire établie pour faire face à d'éventuels désistements).

Tous les candidats auditionnés sont avertis par courriel de la suite réservée à leur candidature.

➤ Avant le 14 juin 2022 midi

Les candidats de la liste principale informent l'EDSC qu'ils acceptent – ou qu'ils n'acceptent pas – le contrat doctoral. Une absence de réponse est considérée comme une renonciation ; le contrat ainsi libéré est réaffecté au suivant du classement.